

Bruxelles, le 5 avril 2024 (OR. en)

8528/24

**SOC 254 EMPL 147** 

## NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
	Nomination de M <sup>me</sup> Guusje DOLSMA, membre pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Mario VAN MIERLO, démissionnaire

- 1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Mario VAN MIERLO, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (pour les Pays-Bas).
- 2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

8528/24 sp 1 LIFE.4 **FR** 

JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

 Conformément à la procédure habituelle, l'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027:

M<sup>me</sup> Guusje Dolsma VNO-NCW

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

8528/24 sp 2

LIFE.4 FR

## DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil<sup>2</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- Par sa décision du 28 mars 2023<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du **(1)** conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Mario VAN MIERLO.
- L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu (3) vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

8528/24 sp LIFE.4

FR

<sup>2</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

JO C 116 du 31.3.2023, p. 23.

## Article premier

M<sup>me</sup> Guusje DOLSMA est nommée membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Mario VAN MIERLO, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

8528/24 sp LIFE.4 FR